



Rapport d'activité 2023

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises

*Espace de développement local – 15 rue de la métairie – 70200 Lure
info@pays-vosges-saonoises.fr – www.pays-vosges-saonoises.fr*

Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays

1. La contractualisation
2. Le programme LEADER
3. Le Plan Climat Energie Territorial
4. Le Contrat Local de Santé
5. Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le fonctionnement du Pays

1. Les ressources humaines
2. Le financement du Pays
3. La gouvernance

Extraits du registre des délibérations

Extrait de la revue de presse

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Vosges Saônoises se compose de 6 communautés de communes. C'est un territoire de 144 communes qui compte près de 80 906 habitants.

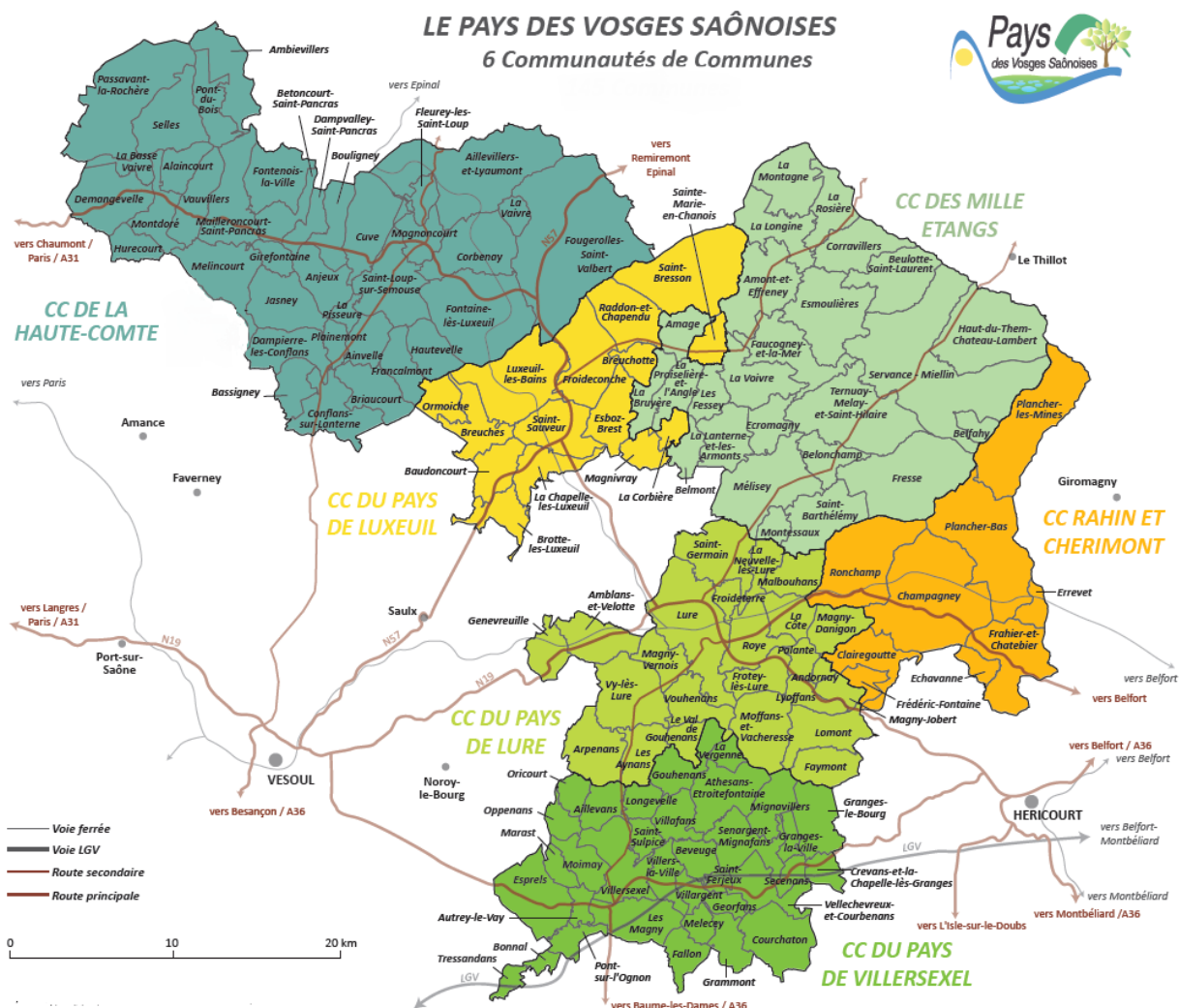
Les actions confiées au Pays sont :

- ✓ la contractualisation avec la Région et l'Etat, fonction essentielle du PETR,
- ✓ la gestion du Programme Européen LEADER,
- ✓ l'animation d'un Plan Climat Energie Territorial, démarche « volontaire » engagée depuis 2012, sous l'impulsion de la Région,
- ✓ la santé et la démographie médicale, depuis 2012 à travers notamment un Contrat local de santé, mis en œuvre avec l'Agence Régionale de Santé
- ✓ l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, pour lequel un premier projet a été arrêté en 2019.

Pour accomplir ces missions, l'équipe du Pays est composée de 6 agents.

Leurs missions en 2023 ont été des missions d'ingénierie, d'accompagnement des porteurs de projets (dans le domaine de la santé, de l'énergie, des mobilités douces), d'études, d'instruction (dossiers LEADER).

L'année 2023 a été marquée par l'engagement dans de nouveaux contrats et démarches : Contrat Territoire en Action avec la Région et Contrat Local de Santé et la sélection du territoire pour la conduite d'un troisième programme LEADER (2023-2027) et la sélection à l'AMI FEDER rural.



Contractualisation

Contractualisation « Territoire en action » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Faisant suite au contrat « Cap Territoire » signé avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2018-2021, le Pays a validé en 2023 son nouveau contrat « Territoire en Action » (TEA).

Le contrat TEA s'inscrit dans les objectifs du SRADDET avec un enjeu fort autour de l'adaptation aux changements climatiques et l'attractivité du territoire. Il repose sur une stratégie globale de territoire déclinée en objectifs stratégiques autour de 4 axes :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation aux changements climatiques
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population
- Faciliter l'accès à la santé pour tous
- Favoriser les mobilités durables au quotidien.

Dans le cadre de ce contrat, le Pays dispose d'une enveloppe de 3 856 245€ pour la période 2022-2026. Ce montant a été déterminé sur les critères d'un indice de fragilité (indicateurs démographique, économique, équipements, développement humain (santé- éducation- niveau de vie), potentiel financier des territoires).

Le Bureau du Pays est l'instance de gouvernance du contrat, chargée de la programmation des projets au contrat.

Contrairement aux précédents contrats où la liste des projets financés par le contrat était validée au moment de la signature et figurait dans le contrat, pour TEA, la programmation des projets se fera sur la base d'une à deux programmations annuelles.

Chacun des projets entrant dans le champ d'intervention du contrat devra faire l'objet d'une présentation et d'une validation par l'instance de gouvernance du contrat. Avant qu'un projet de puisse être présenté au bureau, un travail préalable doit être engagé entre le porteur de projet, l'équipe du Pays et les services de la Région, notamment pour vérifier les critères d'éco-conditions, une fiche projet doit être formalisée.

L'élaboration du contrat avait débuté en 2022 par la définition du projet de territoire et un travail de recensement des projets éligibles.

Le 2 février 2023, une réunion de Bureau a été consacrée au contrat. L'objectif était de travailler sur la maquette financière et de passer en revue les différents projets identifiés. Ce recensement devait permettre de donner aux élus du bureau une vision globale des projets, leur répartition thématique et territoriale, et ainsi de pouvoir arrêter une maquette financière « ajustée » aux projets pressentis.

Au regard de la maturité des différents projets (respect des délais - dépôt du projet au stade DCE avant le 31 décembre 2025, respect des critères d'écoconditions, des projets pas/peu matures...), il n'a pas été possible d'arrêter la liste des projets à inscrire au contrat et donc d'ajuster la maquette financière.

Afin de pouvoir finaliser le Contrat, une proposition de maquette a toutefois été validée, basée sur les critères suivants :

- ne pas affecter, comme cela est possible 10% de l'enveloppe au moment de la signature
- réserver au moins 30% à l'axe 1
- affecter 20% aux trois autres axes (en ajustant l'axe santé aux projets identifiés et dans la limite de 200 000€ par projet).

	Inscrit au contrat	
Axe 1 Adaptation aux changements climatiques	1 274 632 €	33 %
Axe 2 Nouveaux services à la population	771 249 €	20 %
Axe 3 Santé	653 500 €	17 %
Axe 4 Mobilités	771 249 €	20 %
Part non affectée	385 625 €	10 %
TOTAL	3 856 245 €	

De plus les élus ont validé le principe de constituer une liste de projets « pressentis » et d'organiser une revue de projet régulière pour adapter cette liste en fonction de la maturité des projets.

Afin d'accompagner les projets du Contrat, les services du Pays ont participé à la journée d'information, organisée le 2 février par la Région sur les éco conditions auxquelles les projets seront soumis.

Le Contrat Territoire en action a ainsi été validé en Comité syndical le 16 mars.

Il a fait l'objet d'une signature officielle le 13 juillet à Lure, entre la Région, le Parc Naturel Régional de Ballons des Vosges et le PETR du Pays des Vosges Saônoises.



Depuis cette signature des points réguliers sont organisés avec les services de la Région et les porteurs de projets afin d'accompagner au mieux les projets.

▪ Appel à Manifestation d'intérêt « FEDER rural »

La Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du programme FEDER pour la période 2021-2027 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des territoires pour mettre en œuvre le volet « FEDER Rural ». Cet AMI était ouvert du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023.

Pour répondre à l'AMI, le Pays a ainsi préparé une stratégie territoriale, accolée à la stratégie de contractualisation Région « Territoire en action », intégrant les 4 thématiques du FEDER rural :

- Villages intelligents
- Mobilité durable
- Renouvellement urbain
- Tourisme durable et patrimoine culturel.

Une stratégie propre aux thématiques « FEDER rural » a été élaborée et validé en comité syndical le 16 mars. Le dossier de candidature a été déposé à la Région le 22 mars.

Le territoire a été sélectionné en cours d'année. Ce qui permet de rendre les projets du territoire, éligibles aux financements FEDER rural.

L'enveloppe régionale est de 32,9 Md'€, il n'y a pas, contrairement à LEADER, de répartition de l'enveloppe entre les territoires. Les dossiers de demande de subvention seront déposés par les porteurs de projets à la Région, après avoir obtenu un avis favorable du Pays (basé sur la conformité du projet à la stratégie).

Une information sur les possibilités de financement du FEDER rural et le recensement des projets éligibles a débuté, en même temps que pour le contrat TEA.

Des échanges avec les services de la Région sont organisés pour suivre l'instruction des projets.

▪ Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et Projet de Territoire

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est la contractualisation de l'Etat avec les territoires. Le CRTE des Vosges Saônoises regroupe les Communautés de communes des 1000 étangs, du Pays de Luxeuil et du Pays de Villersexel qui ont souhaité contractualiser à l'échelle du Pays. Les trois autres Communautés de communes ont contractualisé à leur propre échelle.

Le contrat est basé sur un projet de territoire, définit pour l'ensemble du Pays et d'un programme d'actions à l'échelle des 3 Communautés de Communes signataires. Des conventions financières annuelles recensent les moyens qui ont été alloués par l'Etat dans l'année pour le financement des actions (DETR, DSIL, Fond vert).

L'élaboration et l'animation du CRTE sont assurées par le Pays des Vosges Saônoises, de manière conjointe avec les 3 intercommunalités signataires.

Après la préparation du contrat en 2021 (définition de la stratégie et recensement des actions), celui-ci a été signé le 26 janvier 2022. Le 9 décembre 2022, s'est tenu le premier comité de pilotage. Cette séance a permis la signature de la convention financière 2022, la préparation de l'avenant 2023 au CRTE et la préparation de la convention financière par la présentation des projets engagés en 2023.

Dans le cadre du suivi de ce contrat, des revues de projets à l'échelle de chacune de trois communautés de communes ont eu lieu avec les services de la Préfecture et de la DDT, les 12 et 16 juin.

Ces réunions ont permis de faire un point sur la maturité des différents projets : projets recensés par chaque Communauté de communes et projets de transition énergétique accompagnés dans le cadre du Plan climat. Ces échanges ont permis de finaliser l'avenant au CRTE (permettant de mettre à jour la liste des fiches actions), qui a été signé au cours de l'été.

La convention financière 2023 a été signée le 27 novembre.



Ce même jour, s'est tenu le comité technique, préalable au comité de pilotage qui a eu lieu le 23 janvier 2024 en vue de l'avenant 2024.

Territoire d'industrie

5 communautés de communes avaient été identifiées « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 : Haute Comté, Pays de Luxeuil, Pays de Lure, Mille Etangs, Rahin et Chérimont.

En 2019 et 2020 le Pays a assuré l'animation de la démarche afin d'élaborer le contrat et ses fiches actions.

Depuis 2021, l'animation est assurée par la CCI de Haute-Saône pour une période de 3 ans.

Le Pays est positionné pour le suivi de deux fiches actions : la requalification des friches industrielles et la structuration de la filière bois.

En 2023, le Pays a participé au rendu de la mission Rebond Industriel le 22 février à la Préfecture.

Ce dispositif couvre les Territoires d'Industrie des Vosges Saônoises et du Nord Franche-Comté et vise notamment à la définition d'une feuille de route industrielle.

Compte tenu du manque d'appropriation du rendu de l'étude, le Pays avec la CCI, le Pôle Métropolitain et l'Agence de Développement Nord Franche Comté ont informé la Région et l'ANCT de la situation.

Un travail a été mené afin de compléter et préciser cette feuille de route pour qu'elle soit davantage adaptée à la situation et aux besoins du territoire.

Un temps de travail à destination des élus des deux territoires a donc été organisé le 30 juin à Lure.

Une nouvelle feuille de route a ainsi été transmise à la Région à l'issue de ce travail.

Un nouvel appel à projets Territoire d'Industrie 2 a été lancé dans l'été pour un retour attendu le 22 septembre. Les 5 communautés de Communes, accompagnées de la CCI ont préparé leur dossier de candidature. Dans ce cadre, le Pays a rédigé une lettre de soutien à la démarche en rappelant les enjeux de la transition écologique et du foncier.

Programme LEADER

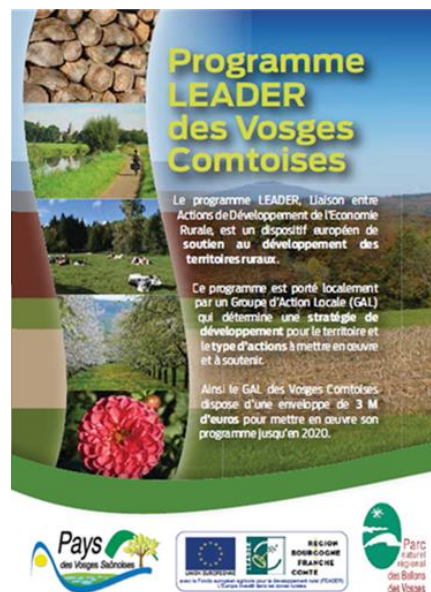
L'année 2023 a été marquée par la sélection à un troisième programme LEADER pour la période 2023-2027, avec en parallèle la fin de gestion du programme 2014-2022.

■ Programmation des derniers dossiers 2014-2022

Pour rappel, le Pays a été retenu en 2015 pour porter son second programme LEADER permettant de mobiliser près de 3 millions d'euros de crédits FEADER pour soutenir les projets visant à :

- accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...

Initialement prévue jusqu'en 2020, la programmation des projets a été reportée de deux ans soit jusqu'à fin 2022. L'année 2022 avait donc été consacrée à la programmation des dossiers. La dernière réunion du Comité de programmation, le 1er décembre 2022 avait permis de programmer les derniers dossiers du vivier et d'atteindre ainsi une programmation de 100% de l'enveloppe 19.2 consacrée aux projets. Le niveau de consommation de l'enveloppe totale (mesures 19.2, 19.3 et 19.4) a atteint un montant programmé de 2 926 893,73 €.



Dans ce contexte de fin de gestion du programme, l'année 2023 a été consacrée à l'accompagnement des porteurs de projet dans la constitution des dossiers de paiements, la réalisation des rapports d'instruction et la vérification de service fait (visite sur place) pour ces projets, avant leur envoi à la Région pour instruction. Tous les dossiers de paiement devaient être finalisés avant la fin d'année, afin de tenir ces échéances contraintes, un calendrier a été défini avec les porteurs de projets.

En juin, la Région a sollicité les GAL pour connaître les difficultés rencontrées sur certains dossiers pour la tenue de ces échéances. Trois dossiers étaient concernés, pour des retards dans la mise en œuvre de leur marché ou dans la perception des subventions des cofinanceurs. Ces dossiers représentaient une part importante de l'enveloppe (1 141 036.63 € de crédits programmés) : Voie verte de Giromagny, Voie verte de Lure/La Côte (CCPL), passerelles de la Voie verte Ronchamp Champagney.

En juillet, la Région a informé que ces projets pouvaient bénéficier d'un report de leur dossier de paiement en 2024.

11 dossiers ont fait l'objet d'un dossier de paiement en 2023 :

- ✓ Étude stratégie Vosges du Sud, envoyé à la Région le 07/02/2023
- ✓ Création d'une voie verte – Lure Val de Gouhenans : visite sur place le 23/02, envoyé à la Région le 07/03/2023
- ✓ Ingénierie Pays - 2021, envoyé à la Région le 11/05/2023
- ✓ Action de promotion « Site remarquable du goût », envoyé à la Région le 19/06/2023
- ✓ Office de Tourisme de Faucogney, visite sur place le 9/06, envoyé à la Région le 27/06/2023
- ✓ Schéma Directeur des Mobilités Douces, envoyé à la Région le 05/07/2023
- ✓ Ingénierie Pays 2022, envoyé à la Région le 01/09/2023
- ✓ Evènement SlowUp, envoyé à la Région le 26/09/2023
- ✓ Spectacle CLIMAX, envoyé à la Région le 01/11/2023
- ✓ Office de Tourisme de Luxeuil-Vosges du Sud, visite sur place le 19/12, envoyé à la Région le 21/12/2023
- ✓ Muséo/Scénographie Eclésia, visite sur place le 19/12, envoyé à la Région le 21/12/2023

Par ailleurs, un porteur de projet a fait part le 14 décembre de l'abandon de sa subvention LEADER : Association Saveur des Vosges Comtoises (5 405.56€ de crédits programmés).

On constate sur ce programme un décalage important dans le versement des subventions FEADER. En

2023, le rythme d'instruction et de paiement par la Région s'est accéléré : en début d'année seuls trois dossiers du programme avaient été payés, 5 dossiers ont été payés en cours d'année 2023 : Exposition Association Notre Dame du Haut à Ronchamp, Festival Les Plurales à Luxeuil-les-Bains, Projet Site remarquable du goût à Fougerolles, Voie verte – CC Pays de Villersexel, Ingénierie-animation LEADER 2018.

Bilan en fin d'année 2023 :

- Nombre de dossiers de paiement FEADER réalisés : 14
- Nombre de dossiers de paiement FEADER restant : 3
- Nombre de dossiers FEADER payés (hors ingénierie) : 6
- Dossier Ingénierie- Animation LEADER par le Pays :
 - Dossiers payés : 2 (2015-2017 et 2018)
 - Dossiers de paiement réalisés : 4 (2019, 2020, 2021, 2022)
 - Dossier de paiement restant : 1 (2023-2024).

Bilan provisoire du programme (dans l'attente du bilan final, qui sera réalisé une fois le versement de l'ensemble des crédits LEADER) :

- Nombre de contacts pour un financement LEADER depuis 2016 : 190
- Nombre d'avis d'opportunité favorables : 39, dont 3 abandons
- Nombre de projets soutenus via LEADER/FEADER : 18, dont 1 abandon au moment du dossier de paiement
- Nombre de projets soutenus et basculés en crédits régionaux : 18
- Total des projets soutenus : 36

Ce sont donc 2 926 893,73 € de crédits FEADER LEADER qui ont été programmés (projets + animation) ; s'ajoutent à cela les 342 409,86 € de crédits régionaux attribués aux projets basculés en Région, soit un total de 3 269 303,59 € de crédits pour le territoire du GAL.

■ Nouveau programme LEADER 2023-2027

Suite au dépôt de sa candidature en juillet 2022, le Pays des Vosges Saônoises a été sélectionné pour porter son troisième programme LEADER pour la période 2023-2027.

Le 26 janvier, la Région Bourgogne-Franche-Comté a en effet sélectionné les Groupes d'Action Locale (GAL) qui porteront les programmes LEADER et alloué leur montant d'enveloppe : 22 GAL ont été retenus parmi les 25 candidats.

Le Pays des Vosges Saônoises est ainsi doté d'une enveloppe de 2 240 725€ de crédits FEADER pour mettre en œuvre sa stratégie et soutenir des projets.

Une réunion de lancement du programme a eu lieu le 15 mars à Dijon.

Conventionnement

Les modalités de conventionnement ont été annoncées par la Région en mars. La démarche de conventionnement a donc été engagée, il s'agissait :

- de définir les fiches actions du programme, les types de projets et dépenses éligibles
- d'articuler le programme avec les autres fonds européens et les dispositifs de financement de la Région (qui interviendra comme cofinanceur « automatique » des projets LEADER).



Un comité technique, composé de membres public et privés du Comité de programmation s'est réuni le 13 juin, afin de faire des propositions sur les fiches actions.

La convention LEADER a ainsi fait l'objet de plusieurs séquences de travail et allers-retours avec les services de la Région au deuxième trimestre.

La convention a été présentée et validée en comité syndical le 6 juillet.

Elle a fait l'objet d'une signature le 9 novembre à Faucogney.

Mise en œuvre du programme

Une réunion des GAL a été organisée à Dijon le 29 juin afin de présenter les différentes étapes de mise en œuvre du nouveau programme.

Une fois la convention finalisée, différents documents ont été élaborés au cours du second semestre :

- règlement intérieur du GAL
 - grilles de sélection des projets
 - règlement d'intervention financier, précisant les taux d'intervention et éventuels plafonds de subvention.
- Ces documents ont été soumis pour avis à la Région en fin d'année, en vue de la validation par le comité de programmation en début d'année 2024.

Composition du Comité de programmation

Le Comité de Programmation est l'instance chargée de sélectionner les projets bénéficiant d'un soutien LEADER.

La composition du CP a été validée par le comité syndical le 6 juillet, à savoir :

- 7 membres titulaires pour le collège public et autant de suppléants
- 7 membres titulaires pour le collège privés et autant de suppléants

Soit un comité de 14 membres titulaires.

Les membres du collège public sont désignés par leurs communautés de communes, celles-ci ont été amenées à délibérer sur ce point.

Les membres privés sont représentants d'associations, structures représentant les thématiques du programme LEADER.

La réunion d'installation du Comité de programmation LEADER s'est tenue le 28 novembre.



Accompagnement des projets

Pendant cette phase de mise en œuvre du programme, et dans l'attente des documents de cadrage du programme, les projets prêts à démarrer qui s'inscrivent dans la stratégie LEADER peuvent solliciter un courrier d'intention. Cette démarche permet d'obtenir un courrier d'accusé réception autorisant à démarrer l'action et rendre les dépenses éligibles. Ainsi 3 courriers d'intention ont été déposés en 2023.

Plan Climat Energie

La feuille de route du Plan climat a été validée en décembre 2020 pour la période 2020-2025.

En 2023, le déploiement opérationnel du plan d'actions de la feuille de route a été caractérisé par la poursuite de l'accompagnement des collectivités dans leurs projets et leurs travaux de rénovation énergétique et de mobilité douce. L'année a également été marquée par la mise en œuvre d'actions : étude innovante sur les réseaux de chaleur, déploiement de près de 400 arceaux de stationnement vélo et l'organisation d'un voyage d'études.

▪ **Accompagnement des projets du territoire**

L'accompagnement des communes et communautés de communes est la mission première du chargé de mission depuis la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat. Cet accompagnement a amené au recrutement de prestataires par les collectivités : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), missions de maîtrise d'œuvre programmation et d'études de faisabilité immobilière intégrant le volet urbanistique... et ainsi une accélération de la mise en œuvre des projets.

Concernant la création et la réalisation de nouvelles chaufferies biomasse avec réseaux de chaleur, les AMO ont été lancées sur les communes de Vauvillers, Magny-Vernois, Champagny et Granges-le-Bourg.

Parallèlement de nouvelles études de faisabilité biomasse sont en cours de réalisation sur les communes de Corbenay, Villersexel, Senargent, Haut du Them, Servance et Fallon.

Sur la commune de Fallon, une réunion publique a été organisée en soirée le 12 juillet en partenariat avec l'animateur ENR de l'ADERA pour associer les habitants à ce projet. Certains d'entre eux souhaitent et seront raccordés à ce futur réseau. La réunion a également permis de nombreux échanges sur les questions de sobriété et d'efficacité énergétique.

Sur la totalité de ces projets de réseaux de chaleur une rénovation énergétique des bâtiments sera menée en parallèle avec un suivi après travaux pour vérifier les réelles améliorations énergétiques.

En 2023, il y a eu une augmentation des sollicitations pour des projets photovoltaïques aussi bien pour des réalisations sur toiture que pour des réalisations de centrales au sol. Des sollicitations sur ce sujet sont également intervenues suite à la démarche lancée par l'Etat au dernier trimestre, du renseignement par les communes des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

En plus de l'accompagnement des collectivités, le chargé de mission PCET en partenariat avec son homologue de la CCI Environnement continue d'accompagner les projets énergétiques des PME et industries du Pays. Certains de ces projets sont à l'étude en vue d'une mutualisation de la production d'énergie par des entreprises pour alimenter des réseaux de chaleurs urbains.

▪ **Déploiement du Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD)**

Pour rappel le Pays a porté l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités Douces sur l'ensemble du territoire. Ce schéma est pour les communes et communautés de communes, un outil d'aide à la décision à la fois sur les tracés, sur les préconisations techniques des aménagements cyclables, ainsi que sur les services liés aux mobilités douces.

Le schéma a été validé en 2021. Chaque commune du territoire dispose de code d'accès à la plateforme d'outil cartographique du Schéma. Un document de présentation du schéma a également été diffusé en décembre 2022.

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette étude, un comité de suivi a été mis en place pour communiquer sur l'avancée des différents aménagements sur le territoire et sur les actions à mettre en place (services, communication).

Ainsi, le deuxième Comité de Suivi du SDMD s'est tenu le 24 janvier à Lure.

Infrastructures

De nouvelles communes : Fresse, Athesans Etroitefontaine, Roye, Corbenay..... ont intégré le schéma directeur pour la réalisation de leurs futurs aménagements cyclables. Des réunions ont eu lieu avec ces

communes et les bureaux d'études en charge des travaux.

Services

Le développement du stationnement vélo ayant été retenu par les élus du Pays « Service prioritaire numéro 1 » lors de l'étude du schéma directeur, il a été décidé pour 2023 l'acquisition par le Pays d'arceaux de stationnement vélo à implanter sur tout le territoire.

Un marché public a donc été lancé à l'automne pour la réalisation d'arceaux sur-mesure.

En parallèle de ce marché public, un travail conséquent a été réalisé pour définir l'implantation des 367 arceaux sur l'ensemble du territoire du Pays, à savoir, l'identification géographique site par site de 140 pôles générateurs de déplacement répartis sur 38 communes.

La conclusion du marché, l'implantation des arceaux et le principe de cession gratuite des arceaux du Pays aux communes, ont été présentés lors du comité syndical du 7 décembre.

Les arceaux seront fabriqués et livrés en 2024.

Désirant également mettre en place des formations vélos pour les scolaires de son territoire, le Pays a souhaité s'associer à la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) dans le cadre du programme Génération Vélo pour la promotion du dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».



Communication

Lors du Comité de Suivi, le choix d'un logo spécifique à la démarche « Mobilités Douces » a été validé. Ce logo sera dans un premier temps intégré dans la création d'arceaux de stationnement sur mesure que le Pays va acquérir. Puis il sera décliné sur différents supports (cartes, signalétique des itinéraires...)

▪ **Etude Innovante « Etat des lieux de fonctionnement de systèmes chaufferies biomasse /réseaux de chaleur »**

Fin 2022, le Pays a décidé de mener une étude dont l'objectif est de réaliser un état des lieux de fonctionnement des systèmes chaufferie/réseau de chaleur ayant plus de 10 ans de fonctionnement.

Cette étude a été confiée au Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Matériau Bois (LERMAB) localisé sur le campus bois de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB) d'Épinal.

Elle vise prioritairement à des actions d'amélioration, de remplacement, de suppression du fioul ou encore d'extension de réseau de chaleur sur les 9 communes participantes : Aillevillers-et-Lyaumont, Athesans-Etroitefontaine, Courchaton, Frahier et Chatebier, Fresse, Haut du Them- Château Lambert, Moffans et Vacheresse, Raddon et Chapendu, Ronchamp.

Les visites de l'ensemble des installations par les techniciens du LERMAB et du chargé de mission PCET se sont déroulées sur 6 journées : 28 février, 1^{er}, 2, 6, 7 et 8 mars.

Une restitution de cette Phase 1 de l'étude a eu lieu dans chaque commune les 7, 13 juin et 10 juillet 2023 pour présenter les premières observations et analyses.

Un rapport global de la Phase 1 de l'étude a été présenté le 8 septembre en visio-conférence aux services de l'ADEME et de la Région.

La Phase 2 de l'étude, portée par les communes mais dont le Pays sera coordinateur, débutera durant la saison de chauffe (2023-2024).

Cette seconde partie de l'étude servira à réaliser des mesures et des analyses plus précises sur le fonctionnement réel global des installations. Le LERMAB va définir une méthodologie spécifique à chaque commune, en fonction des résultats de la phase 1.

▪ Voyage d'étude sur le bois construction

Le Pays a organisé un voyage d'étude dont les objectifs étaient de promouvoir le bois dans la construction, le bois local si possible, les entreprises, le savoir-faire et les circuits de proximité.

Destiné aux élus et techniciens du territoire, ce voyage s'est déroulé durant une journée le 20 juin sur le secteur d'Épinal afin de visiter des réalisations de bâtiments exemplaires, tant dans leur caractéristique constructive que dans leur usage de bois locaux avec une réelle réflexion de circuit court.

Ainsi les participants ont eu l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec les acteurs qui ont mené ces projets et ont fait part de leur retour d'expérience.

Sites visités :

- Hôtel Innovation Bois de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE)
- ENSTIB École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB)
- Nouveau bâtiment de l'Agence ONF Vosges-Ouest et de la Chambre d'Agriculture des Vosges
- Résidence étudiants « LA COLLOC »

Toutes ces rencontres ont permis également de présenter et de mettre en avant le rôle clé des élus dans cette démarche territoriale stratégique autour de la filière Forêt/bois. Cela a été un moyen concret et factuel de repositionner les contraintes et préjugés à la construction en bois local.

13 élus et 4 techniciens ont participé à ce voyage dont les retours ont été très positifs.



▪ Apiculture « Répondre à la problématique de la pollinisation »

Afin de répondre à un manque de formation, le Pays avait fait l'acquisition en 2022 de matériel pédagogique apicole (Ruches digitales, Ruchettes de démonstration, Combinaisons...) pour dispenser des formations par des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) et des actions de sensibilisation auprès des scolaires.

Concernant ces actions auprès des scolaires, ce sont maintenant un peu plus de 300 élèves qui ont pu bénéficier en 2023 de cette animation dans différentes écoles situées sur la Communauté de communes des 1000 Etangs qui a servi de territoire pilote.

Une déclinaison de cette animation est prévue sur l'ensemble du Pays dont la programmation sera finalisée lors de la tenue d'un prochain Comité Technique Apicole en 2024.

Le matériel pédagogique a servi également à 7 formations dispensées à 103 apiculteurs amateurs au Rucher Ecole de Fresse.

Une action de sensibilisation sur le sujet de la préservation des abeilles s'est tenue le 16 octobre sur la base aérienne 116 de Luxeuil-les-bains dans le cadre de la semaine du goût qui a donné lieu à une dégustation de différents miels locaux.

▪ **Démarche Bâtiments scolaires et petite enfance – qualité sanitaire et énergétique**

Pour rappel, il avait été décidé d'engager une démarche globale de prise en compte des enjeux énergétiques et sanitaires des bâtiments accueillant de jeunes enfants (crèches, périscolaires, écoles...)

A cet effet, il était proposé de mettre en place une stratégie opérationnelle de la surveillance de la qualité de l'air intérieur avec prise en compte du risque radon.

Pour déployer ce plan pluriannuel, il a été décidé au 1er trimestre 2023 de s'orienter vers un projet de thèse appliquée. L'objectif était de réaliser une traduction opérationnelle et méthodologique des cadres réglementaires sur ces sujets. Il s'agissait également de permettre au territoire de s'approprier l'importance de la qualité de l'air intérieur et du risque radon pour la santé humaine tout en développant une stratégie d'accompagnement à ces enjeux sanitaires. Un candidat s'est positionné en début d'année avec une présentation de son projet de thèse avec un planning précis courant de juin 2023 à juin 2026. Malheureusement, pour des raisons d'organisation de travail et de coût cette démarche n'a pas pu aboutir.

Fin 2022, le Pays s'était porté candidat pour être territoire pilote afin de réaliser des études avant/après travaux sur ces projets de rénovation en cours dans le cadre de l'amélioration de la qualité sanitaire et énergétique des bâtiments scolaires. Dispositif porté par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Ce dispositif n'était pas compatible dans la durée avec la planification des travaux (délais d'étude trop courts), une problématique qui a été constatée au niveau national, un nouveau format pourrait voir le jour en 2024.

Concernant toujours la thématique de la QAI et plus particulièrement la problématique radon, le Pays a intégré en fin d'année le « groupe projet » du réseau Eclaireurs, dont l'objectif est l'accompagnement technique et financier des diagnostics / expertises bâtementaires et des travaux de remédiation (également nommé « post-mesures radon »). Cela afin d'encourager à aller plus loin que la « simple » mesure. Le Pays a fait l'acquisition de capteurs en vue d'une nouvelle campagne dans les bâtiments publics.

Différentes pistes sont donc actuellement à l'étude pour travailler les thématiques de la qualité de l'air / qualité sanitaire et qualité énergétique des bâtiments en 2024.

▪ **Journée Energie » dans l'entreprise Vétoquinol**

Pour sa troisième participation (après 2015 et 2019), le Pays a participé, aux côtés de l'ADERA à la « Journée Energie » organisée par l'entreprise VETOQUINOL de Magny Vernois le 1er septembre, dédiée à l'information et à la sensibilisation des salariés.

Différents ateliers ont été proposés autour de la rénovation énergétique, des écogestes, de la gestion des veilles des appareils électriques ou bien encore sur les économies d'eau. La thématique de la mobilité a été également au cœur de cette journée ; un simulateur d'écoconduite a permis aux salariés de prendre conscience de leur manière de conduire et de bénéficier des conseils pour une conduite plus sobre.

Le Pays a mis à disposition cette année une voiture électrique en test sur un parcours dans l'enceinte de l'entreprise. Ces essais ont servi à lever beaucoup de doutes et conforter certains à passer à l'achat prochain de ce type de véhicule. Une quarantaine de personnes ont participé à cet essai, il a été noté un questionnement différent de celui de 2019 orienté plus vers les contraintes d'usage que sur le prix ou l'implantation des bornes.

Ces essais ont permis de démontrer que d'autres modes de transports existent bien, qu'ils sont à la portée de tous et que les trajets du quotidien tel que celui du domicile/travail peut se faire par l'utilisation de modes doux comme le vélo.

Contrat Local de Santé

L'année 2023 a vu l'aboutissement de l'élaboration du 3ème CLS qui a été signé le 15 juin 2023.

Le premier semestre a donc principalement été consacré à la définition des orientations et fiches actions de ce CLS. Le second semestre a permis le lancement de plusieurs actions du CLS et la mise en place d'instances de réflexion.

▪ Elaboration et mise en œuvre du 3ème Contrat Local de Santé (CLS)

L'élaboration du 3ème CLS avait été engagée en 2019 mais retardée en raison de la crise sanitaire. Cette démarche avait donc repris en 2022 avec notamment un comité de pilotage de lancement en septembre 2022.

Le premier semestre 2023 a donc principalement été dédié à l'élaboration du CLS. Un travail important a été mené avec la DD70 de l'ARS, avec de nombreuses réunions de travail et rencontres avec les partenaires et signataires.

Le second Comité de Pilotage du 3ème CLS s'est tenu le 23 février 2023 pour valider le contenu du contrat et les fiches actions. Le CLS a ensuite été présenté au Comité Syndical du Pays le 6 avril, il a été en parallèle validé par les différents signataires.



La signature du CLS a eu lieu le 15 juin 2023 à Saint-Loup-sur-Semouse. A cette occasion et en amont de la signature, une assemblée plénière a permis de présenter le détail du contrat et quelques actions phares à travers l'organisation de 4 ateliers. Près de 40 personnes ont assisté à ce temps d'échange.



Un document de communication (dépliant) présentant le 3ème CLS et les actions du Pays des Vosges Saônoises a été élaboré.

Les actions qui devaient s'engager en 2023, ont été présentées aux élus du Comité syndical le 6 juillet.

Une Conférence des maires organisée le 7 décembre 2023 a permis de présenter les principaux acteurs de la santé sur le territoire et leurs actions : ARS, Pays des Vosges Saônoises-CLS, CPTS du Pays luron et CPTS de Luxeuil.

■ Mise en œuvre des actions

Plusieurs actions ont été développées sur le territoire en 2023, que ce soit des actions inscrites en tant que nouvelles fiches actions du CLS ou des actions identifiées précédemment et pérennisées sur le territoire :

Fiche action 1 - parcours étudiants : poursuite des prises de contacts et échanges avec les centres de formations et les associations étudiantes en santé.

L'organisation de l'Educ'Tour le 16 janvier 2023 sur le Pays des Vosges Saônoises a été l'occasion pour les étudiants du séminaire pluriprofessionnel (4 groupes de 12 étudiants) de rencontrer différents professionnels de santé de Lure et Luxeuil et de travailler ensuite sur un projet présenté le lendemain à Besançon en Comité des Sages.



La préparation de l'Educ'Tour 2024 (15 janvier) a été engagée dès l'été 2023.

Des rencontres avec les étudiants ont eu lieu tout au long de l'année avec à la fois des contacts individuels ou auprès des associations étudiantes. La chargée de mission santé a ainsi présenté à deux associations étudiantes (Association des Etudiants Sages-Femmes de Besançon – AESFB et Groupe des Etudiants en Orthophonie du Doubs - GEOD) et aux promotions de la formation maïeutique les dispositifs d'accompagnements et d'aides existants.

Ces différents échanges avec des étudiants en santé ont permis d'évaluer un peu mieux les besoins, mais aussi de faire connaître le Pays et ses missions.

Fiche action 2 : offre d'hébergement

La chargée de mission a contribué au recensement de l'offre d'hébergement du territoire pour l'élaboration de la cartographie régionale de l'ARS. Suite à la diffusion de cette cartographie en novembre auprès des centres de formation en santé et à la mise en relation du Pays, 3 étudiants seront logés pendant leurs stages en début d'année 2024.

Fiche action 4 - accompagnement professionnels de santé

Accompagnements individuels, organisation d'une rencontre secrétaires médicales le 7 novembre, appui à la mise en œuvre d'une formation délocalisée sur Lure pour les assistants médicaux

Fiche action 6 – CTT 1000 premiers jours :

Préparation et travail avec le Réseau périnatalité, puis mise en place du premier comité le 14 décembre 2023 permettant la définition des actions et les suites avec les partenaires du territoire

Fiche action 8 - formation PSSM : 2 sessions programmées (26-27 octobre et 2-3 novembre)

En 2023, 4 sessions de formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ont eu lieu : les 19 et 20 janvier à Luxeuil, les 27 et 28 février à Lure, les 26 et 27 octobre à Saint-Loup-Sur-Semouse, les 2 et 3 novembre à Champagny.

Ces formations à destination d'un public divers (élus, professionnels de santé, professionnels en lien avec le public) étaient composées d'une quinzaine de participants à chaque fois.

Fiche action 11 : accès aux soins et précarité :

Appui à l'association Epi'Cerise.

▪ Mise en place d'une commission Aide à l'installation

En 2022, la Chambre régionale des comptes a engagé le contrôle et l'examen des comptes du Pays des Vosges Saônoises, en tant que porteur d'un Contrat Local de Santé. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête commune aux juridictions financières relative à l'organisation territoriale des soins de premiers recours. Ce contrôle a porté sur les exercices 2016 à 2022. 2 recommandations ont été formulées :

- Construire un diagnostic territorial de santé consolidé et actualisé et le partager avec l'ensemble des acteurs
- Initier une politique d'aide à l'installation et au maintien de professionnels de santé cohérente et coordonnée sur l'ensemble du territoire du Pays des Vosges Saônoises.

Le rapport final a été transmis le 8 décembre 2022. Comme convenu dans la procédure des contrôles de la Chambre Régionale des comptes, le rapport final a fait l'objet d'un débat en comité syndical le 6 avril.

A cette occasion, il a décidé de mettre en place une Commission de travail sur les aides à l'installation des professionnels de santé. Celle-ci, composée de représentants (élus et techniciens) des Communautés de communes s'est réunie une première fois le 06 juillet 2023, puis le 12 décembre 2023.

▪ Appui aux professionnels de santé et projets de santé du territoire

L'appui aux professionnels de santé et aux collectivités dans leurs projets de santé est une mission essentielle du poste de chargé de mission santé qui vise à favoriser l'offre de soins du territoire.

Appui aux professionnels de santé déjà installés sur le territoire

Plusieurs temps d'échanges ont été organisés avec les deux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé présentes sur le Pays notamment sur l'articulation et la coordination des actions (autour de l'attractivité, réponses aux demandes d'actions de prévention, ...)

Accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans leurs projets de santé et/ou d'exercice coordonné

- suivi du projet de MSP de Saint-Sauveur auprès de la commune,
- accompagnement du projet de MSP de Vauvillers,
- accompagnement de la MSP de Saint-Loup-sur-Semouse, échanges avec la commune et les professionnels de santé

Accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation

Plusieurs étudiants ou professionnels ont sollicité le Pays sur divers points (installation, outils, ...). La chargée de mission a donc organisé des temps de rencontre ou d'échange avec ces différents professionnels pour mieux appréhender leurs attentes, pour leur apporter des informations sur le territoire et sur les dispositifs existants. Ces rencontres ont également permis de mettre en relation un certain nombre de professionnels dont l'exercice se recoupe ou se complète.

En 2023 : accompagnement de plus de 10 professionnels de santé installés ou s'installant sur le territoire, accompagnement de 2 étudiantes bourses CCPL, plusieurs échanges via les réseaux avec des étudiants pour répondre à leurs questions ou se faire connaître

▪ Echanges et participation à différents réseaux

Les échanges et rencontres avec les différents partenaires (professionnels de santé, acteurs locaux, opérateurs) ont permis encore d'enrichir l'état des lieux des acteurs et des dynamiques en place sur le territoire :

- Rencontres avec les instances de l'ARS
- Rencontres avec les chargées de mission CLS de Franche-Comté qui ont permis des échanges de pratiques, mais aussi de rencontrer différents partenaires : DSR Périnatalité, Mutualité Française, Service sanitaire....
- Réunions du Réseau Régional des Acteurs de la Promotion et Prévention de la Santé (RRAPPS)(08 février, 17 mars, 04 mai, 30 mai, 06 juin et 28 novembre)
- Réunion de l'instance territoriale de stratégie renforcée de lutte contre les inégalités sociales de santé de Haute Saône (27 novembre).
- Conseil Territorial en Santé et aux groupes de travail (15 mars, 15 septembre, 13 octobre et 22 novembre).

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) / Urbanisme

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite de l'élaboration du SCOT (rencontres avec les services de l'Etat), à la question de la consommation d'espace, notamment dans le cadre du suivi de la modification du SRADEET et à la poursuite de la démarche Friche.

L'année a également été marquée par le départ de la chargée de mission SCOT en mai. Malgré l'engagement d'une procédure de recrutement dès le mois de février, le poste n'a pas pu être pourvu.

▪ Elaboration du SCOT

Un projet de SCOT a été arrêté en avril 2019. Compte tenu du retour de certaines Personnes publiques associée et de la nécessaire mise en compatibilité du projet avec la loi Climat et résilience ainsi qu'avec le SRADEET il avait été décidé en 2021 d'engager la reprise du SCOT en vue d'un nouvel arrêt de projet.

▪ Reprise du projet de SCOT

En début d'année, le 27 janvier, une réunion a été organisée avec le directeur de la DDT pour présenter les sujets qui ont fait l'objet d'un approfondissement depuis l'arrêt de projet en 2019. Cette réunion avait également pour objectif de déterminer une méthode de travail conjointe avec l'Etat en vue de la relance du projet politique du SCoT et d'un nouvel arrêt de projet dans un contexte législatif et réglementaire incertain. Une seconde réunion de travail a eu lieu le 22 mai sur une revue générale du diagnostic, l'analyse de la consommation d'espace, la présentation de l'étude friches, le diagnostic eau potable et assainissement ainsi que sur la modélisation de l'état des zones d'activités économiques. Les services de l'Etat se sont engagés à rechercher des données complémentaires à fournir au Pays.

Une note a été rédigée à destination des bureaux d'études sur les modifications à intégrer au futur projet de SCoT.

Par ailleurs, une réunion technique conjointe avec les services de l'Etat et la CC du Pays de Villersexel qui élabore son PLUi a eu lieu le 2 février sur l'analyse de la consommation d'espace, le cadre législatif et réglementaire n'étant pas clairement défini suite à l'entrée en vigueur de la loi Climat et résilience.

Un point d'étape sur le SCoT a été présenté au bureau le 16 mai.

▪ Consommation d'espace et SRADEET

La Région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé son projet de SRADEET en juin 2020. Afin de mettre son document en compatibilité avec la loi Climat et résilience, la Région a lancé la révision du SRADEET fin 2021. Le Pays a poursuivi sa participation aux différents temps de concertation : Webinaire du 2 mars et ateliers de concertation du 27 avril à Montbéliard.

La Région doit définir les modalités de territorialisation de l'objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de -50% pour la période 2021-2030 par rapport à la période de référence 2011-2020.

Après une première proposition de territorialisation de la réduction de la consommation d'espace fin 2022 (présentée en bureau le 10 novembre), une nouvelle proposition, ajustée suite à la concertation a été présentée en bureau le 16 mai 2023. Le taux d'effort de réduction de la consommation pour le Pays des Vosges Saônoises était alors de 54,1% soit une enveloppe de 149 ha pour la période 2021-2030.

La loi du 20 juillet 2023 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » impose la reprise du projet de territorialisation du ZAN porté par la Région.

2 dispositions impactent le projet régional :

- la mutualisation des projets d'envergure nationale ou européenne
- la garantie communale.

Afin d'appliquer les dispositions prévues par la loi, la Région a donc élaboré 3 scénarios de répartition de l'enveloppe foncière régionale entre les territoires. Ces propositions ont été présentées le 10 novembre

aux territoires de la Région qui avaient jusqu'au 1er décembre pour faire connaître la proposition qui avait leur préférence.

Une réunion de bureau a donc été organisée à ce sujet le 23 novembre.

Les 3 propositions ont été présentées et détaillées en séance, à la fois la méthode retenue et les résultats à l'échelle régionale. Pour le Pays des Vosges Saônoises, les simulations amènent à une enveloppe foncière de 146 à 148 hectares.

A l'issue de la présentation, les membres du bureau ont retenu la proposition n°3 « des strates » qui est jugée la plus solidaire au niveau régional.

▪ **Poursuite de la démarche autour des friches économiques**

La reconversion des friches économiques étant un enjeu fort pour le territoire, le Pays avait engagé en 2021 une démarche visant à identifier les friches et définir leur potentiel.

L'identification des friches a été effectuée par l'exploitation des bases de données et études, par des entretiens et réunions de travail dans les communautés de communes et communes et par des visites de site. L'inventaire finalisé avait été présenté aux élus du bureau en 2022. Au total 40 sites ont été retenus sur l'ensemble du territoire. Un atlas a été réalisé pour chaque communauté de communes et transmis pour validation.

La mission s'est poursuivie en 2023 par l'élaboration d'une méthode de qualification/évaluation des sites, sur la base de l'inventaire arrêté en juillet 2022. L'objectif de cette méthode est de pouvoir rapidement, sur la base de critères objectifs et factuels (atouts et contraintes), estimer le degré de difficulté de réhabilitation d'une friche donnée. Une fois cette estimation réalisée, cette méthode servira d'outils d'aide à la décision pour les collectivités dans la priorisation des objectifs et actions des collectivités.

Cette méthode a été présentée dans les communautés de communes : 3 mars CC 1000 étangs, 16 mars CC Haute-Comté, 21 mars CC Pays de Lure, 7 avril Luxeuil-les-Bains. Des sites prioritaires ont été identifiés à l'occasion de ces réunions, ainsi qu'une mise à jour de la situation des friches retenues pour chaque intercommunalité.

A la demande des élus, la démarche friches a été complétée par l'élaboration d'un guide méthodologique type « boîte à outils des élus » qui répertorie les informations relatives aux sites dégradés, pollués ou orphelins, les outils juridiques, administratifs, fiscaux et légaux à la disposition des élus pour agir ainsi que les actions indispensables à prévoir en cas de projet de réhabilitation d'une friche.

En parallèle de l'étude menée par le Pays des Vosges Saônoises, une étude commune avec le Pays Graylois et le Pays de Vesoul-Val de Saône avait été proposée en 2022 par la DDT70 et l'agence d'urbanisme de Besançon. Le Pays ayant décidé de s'inscrire dans cette démarche commune (la phase d'inventaire ayant déjà été réalisée), plusieurs réunions de travail ont été organisées (10 février, 24 mai) afin de définir avec l'agence les modalités pratiques de cette étude et de faire part du retour d'expérience du Pays.

Une réunion de travail a également été organisée le 11 avril à la demande des Pays voisins afin de présenter la méthode de travail mise en place ainsi que le retour d'expérience de cette démarche.

La réunion de lancement de la démarche s'est tenue le 26 juin à la Préfecture, le second atelier a eu lieu le 6 juillet dans les locaux du Pays à Lure.

▪ **Suivi des documents d'urbanisme et démarches locales**

En tant qu'établissement porteur d'un SCoT, le Pays des Vosges Saônoises est régulièrement sollicité pour rendre des avis sur diverses procédures d'urbanisme. Il assure également un suivi des démarches stratégiques engagées à l'échelle du territoire en s'assurant de la compatibilité de ces démarches avec les objectifs du SCoT.

- Suivi et accompagnement de l'élaboration des PLUi des communautés de communes :
 - de la Haute Comté
 - de Rahin et Chérimont : participation à la réunion PPA du 28 mars.
Dans le cadre de sa délégation, le bureau du Pays a rendu un avis sur le projet de PLUi lors de sa séance du 28 septembre.
 - du Pays de Villersexel : participation à la réunion de comité de pilotage du 12 janvier et la réunion de

présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées du 7 novembre.

- Suivi de l'élaboration des PLU de Saint-Bresson et de Saint-Sauveur.
- Consultation sur plusieurs projets de modification :
 - Modification simplifiée du PLU de Luxeuil-les-Bains
 - PLU de Froideconche – 27 novembre
 - Modification n°2 du PLU de Luxeuil-les-Bains – 4 décembre
- Sollicitation par la communauté de communes du Pays d'Héricourt dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Echenans-sous-Mont-Vaudois afin de permettre la réalisation d'installations culturelles et de loisirs.

Le Pays a également participé aux réunions, ateliers et Comité de pilotage des dispositifs Petites Villes de Demain

▪ **Participation au réseau régional et veille juridique**

A l'échelle régionale, le Pays a participé :

- au webinaire de présentation du portail de la connaissance idéo BFC du 28 février
- aux groupes de travail ZAE piloté par l'Agence Économique Régionale et dédiés à la mise en œuvre de l'inventaire des ZAE prévu par la loi climat et résilience : 16 mars et 6 avril.

Un suivi et une veille juridique ont été menés sur l'actualité juridique en matière d'urbanisme et de politiques publiques : décrets loi climat, mise en œuvre du ZAN, projet de loi ENR, renaturation, loi du 20 juillet 2023 et garantie communale...

Le fonctionnement du Pays

▪ Les ressources humaines

En fin d'année 2023, les effectifs du Pays étaient de 5 agents.

Ainsi l'équipe du Pays était composée :

- ✓ d'une **chargée de mission LEADER**
Aurore PERREAU, en poste depuis janvier 2016.
- ✓ d'un **chargé de mission Plan Climat Energie Territorial**
Jean-Philippe GONANT, en poste depuis février 2019.
- ✓ d'une **chargée de mission Santé**
Charline COUTHERUT, en poste depuis juin 2019.
- ✓ d'une **assistante administrative – gestionnaire LEADER**
Yvana SARRE, en poste depuis février 2016.
- ✓ d'une **directrice**
Laure BATAILLE, en poste depuis 2007.

Les effectifs ont évolué en cours d'année avec le départ au 31 mai de la chargée de mission SCOT. La procédure de recrutement avait été engagée dès le mois de février en vue d'une période « de tuilage » entre les deux agents. Malheureusement, la démarche de recrutement est toujours en cours. Très peu de candidatures ont été reçues avec des profils qui ne correspondaient pas au poste.



▪ Le financement du Pays

Le fonctionnement de la structure et des actions menées sont financés :

- par des subventions sur l'ingénierie, qui constitue la principale dépense de fonctionnement
- par des subventions sur les actions portées par le Pays,
- par la cotisation des communautés de communes.

✓ *Le financement des postes*

Les aides sur les postes sont variables en fonction des dispositifs.

✓ **La Région**, poursuit son soutien à l'ingénierie dans le cadre de la contractualisation Territoire en Action. Les conditions de soutien de l'ingénierie adoptées par la Région en juillet 2022 sont en lien avec les thématiques traitées dans le contrat.

Le Pays peut bénéficier d'un soutien régional sur 3 voire 4 postes (le territoire étant reconnu comme territoire fragile) liés à la mise en œuvre des axes stratégiques du contrat.

Le taux d'intervention est de 20% à 50% maximum des salaires chargés, un autofinancement de 20% minimum par poste est exigé.

Ainsi le soutien aux postes de chargés de mission Plan climat, SCOT-urbanisme et Santé pourra être prolongé sur la période de contractualisation.

✓ **L'Agence Régional de Santé** apporte un soutien au financement du poste de chargée de mission santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé. Le soutien est à hauteur de 50% du coût du poste.

✓ Dans le cadre de l'animation du **programme européen LEADER**, le **FEADER** permet de financer 80% des missions d'animation-gestion.

✓ *Les contributions des Communautés de Communes*

Le montant de la cotisation est calculé sur la population totale INSEE de l'année en cours.

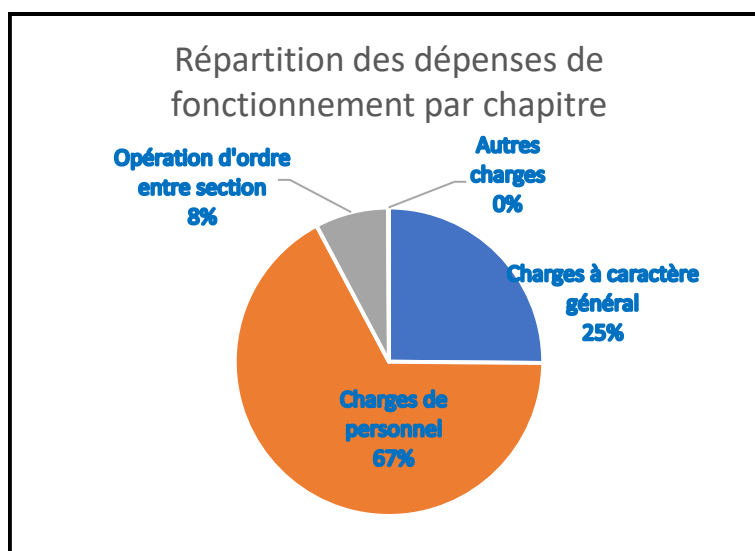
La cotisation des communautés de communes est de 2.70€/habitants. Ce montant n'a pas évolué depuis 2016.

En 2023, la contribution des communautés de communes représentait un montant de 219 423.60€ :

Communauté de communes	Population totale <i>Nb habitants</i>	Cotisation <i>2.70€/habitant</i>
C.C. du Pays de Lure	19 562	52 817.40 €
C.C. de la Haute Comté	17 591	47 495.70 €
C.C. du Pays de Luxeuil	15 309	41 334.30 €
C.C. de Rahin et Chérimont	11 951	32 267.70 €
C.C. des Mille Étangs	8 829	23 838.30 €
C.C. du Pays de Villersexel	8 026	21 670.20 €
TOTAL	81 268	219 423.60 €

Au 1^{er} janvier 2024, la population totale du Pays sur laquelle sera calculée la cotisation est de 80 906 habitants, soit 362 habitants de moins que l'année précédente. Cette tendance est à la baisse ces dernières années.

✓ *Les dépenses de fonctionnement*



Total dépenses de fonctionnement :
384 881.62€

✓ *Résultats du compte administratif 2023*

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	384 881.62 €	251 625.60 €	-133 256.02 €
Subventions rattachées		209 000.00 €	75 743.98 €
Report : excédent 2022		768 970.94 €	
TOTAL	384 881.62 €	1 229 596.54 €	844 714.92 € <i>excédent de fonctionnement</i>

L'excédent de fonctionnement est constitué en grande partie par le fond de transition énergétique - CEE TEPCV, pour 630 806€.

Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	15 814.02 €	31 002.58 €	15 188.56 €
Report : excédent 2022		100 893.42 €	
TOTAL	15 814.02 €	131 896.00 €	116 081.98 € <i>excédent d'investissement</i>

▪ La gouvernance du Pays

• Le comité syndical

Il est composé des délégués des 6 communautés de communes adhérentes, selon un mode de représentation tenant compte du nombre d'habitants de la communauté de communes (*population totale INSEE en vigueur l'année du renouvellement du comité syndical*).

Il compte ainsi 52 délégués titulaires et autant de suppléants.

Communauté de Communes du Pays de Lure :	12 délégués
Communauté de Communes de la Haute-Comté :	11 délégués
Communauté de Communes du Pays de Luxeuil :	9 délégués
Communauté de Rahin et Chérimont :	8 délégués
Communauté de Communes des 1000 étangs :	6 délégués
Communauté de Communes du Pays de Villersexel :	6 délégués

Il s'est réuni à 4 reprises en 2023 :

- ✓ 16 mars à Lure : 28 présents
- ✓ 6 avril à Melisey : 29 présents
- ✓ 6 juillet à Saint Sauveur : 28 présents
- ✓ 7 décembre à Saint Sauveur : 29 présents



• Le bureau

Il est composé du Président, de 5 vice-Présidents et de 6 autres membres, soit 12 représentants au total, 2 par Communautés de Communes :

Communauté de Communes de la Haute-Comté

Thierry BORDOT, Président
Henri De MALLIARD

Communauté de Communes du Pays de Lure

Daniel NOURRY, 2^{ème} vice-Président
Isabelle ARNOULD

Communauté de Communes du Pays de Villersexel

Guy LEVAIN, 4^{ème} vice-Président
Alain BUCHOT

Communauté de Communes des 1000 étangs

Laurent SEGUIN, 1^{er} vice-Président
Henri SAINTIGNY

Communauté de Communes du Pays de Luxeuil

Rodolphe WACOGNE, 3^{ème} vice-Président
Eric PETITJEAN

Communauté de Rahin et Chérimont

Pierric TARIN, 5^{ème} vice-Président
Karine FRANCOIS

Il s'est réuni à 5 reprises en 2023 :

- ✓ 2 février
- ✓ 28 février
- ✓ 16 mai
- ✓ 28 septembre
- ✓ 23 novembre

• La conférence des maires

Elle s'est réunie le 7 décembre à Saint-Sauveur, sur le thème de la santé.

Rapport d'activité 2023 – PETR Pays des Vosges Saônoises

Extrait du registre des délibérations 2023

Comité syndical du 16 mars 2023

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2023
2. Validation du contrat Territoire en Action avec la Région Bourgogne-Franche-Comté
3. Candidature à l'Appel à Manifestation

Comité syndical du 6 avril 2023

4. Approbation du compte de gestion 2022
5. Approbation du compte administratif 2022
6. Affectation du résultat 2022
7. Vote des cotisations 2023
8. Vote du budget primitif 2023
9. Amortissements des biens 2022
10. Validation de la feuille de route Santé
11. Validation du contrat local de Santé
12. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des comptes
13. Déploiement de la formation de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
14. Adhésion à l'agence d'Urbanisme de Besançon et Convention d'objectifs pour l'études friches.
15. Plan d'actions Plan climat 2023

Comité syndical du 6 juillet 2023

16. Programme LEADER 2023-2027 : validation de la convention
17. Santé : programme d'actions 2023.
18. Schéma Directeur Mobilités Douces : lancement du marché pour l'acquisition d'arceaux vélos.
19. Actualisation des frais de déplacements élus

Comité syndical du 7 décembre 2023

20. Autorisation de cession à titre gratuit des arceaux de stationnement vélo
21. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
22. Adoption du règlement budgétaire et financier
23. Budget : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024
24. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive

LURE

Des étudiants des filières de santé découvrent l'exercice en milieu rural

Nouvelle édition de l'Educ'Tour, après une pause liée à la pandémie, avec la participation d'une cinquantaine de futurs professionnels de santé.

Depuis 2015, le Pays des Vosges saônoises organise l'Educ'Tour dans le cadre de son contrat local de santé, outil de réduction des inégalités sociales et territoriales. Ce rendez-vous est en partenariat avec l'AFDET (Association française pour le développement de l'éducation thérapeutique), la Mutualité sociale agricole, l'Agence régionale de santé et le Pays Vesoul Val de Saône. Objectif : présenter le territoire, sa dynamique et ses atouts faire découvrir, le cas échéant, le milieu rural mais aussi permettre aux étudiants de travailler sur un projet de santé interprofessionnel.

Ce rendez-vous fait suite au séminaire interprofessionnel « Apprendre à travailler ensemble » organi-

sé par l'AFDET, auquel participent une centaine d'étudiants des filières de santé.

Témoignages

Dans le Pays des Vosges saônoises, une cinquantaine d'étudiants ont participé à l'Educ'Tour.

Deux groupes se sont rendus à la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Luxeuil où une infirmière a présenté son quotidien au travail. Deux autres groupes ont échangé sur les actions santé de la Mission locale et ont visité le Pôle de santé de Lure.

L'exercice coordonné

« En rencontrant les professionnels de santé, les étudiants ont découvert les apports de l'exercice coordonné. Beaucoup d'entre eux souhaitent travailler ensemble pour répondre aux besoins de la population. Ce qui facilite l'exercice au quotidien », confie Charline Couterot, chargée de mission santé au



Les futurs professionnels de santé à la découverte du territoire du Pays des Vosges saônoises Photo ER/Patricia LOUIS

Pays des Vosges saônoises.

Sur le terrain, certains ont trouvé des pistes : sillonner les villages en camping-car pour faire de la prévention, aller à la rencontre des jeunes et les accompagner ou se lancer dans les métiers de la petite

enfance.

Des rencontres enrichissantes où professionnels et acteurs de terrain ont affiché la volonté de trouver des solutions ensemble. Tous ont compris l'obligation de s'adapter aux différentes modalités d'exerci-

ce, à la durée hebdomadaire de travail, à la féminisation. Les choses ont également évolué dans l'exercice hospitalier qui n'est pas cloisonné : libéraux et salariés travaillent ensemble.

Patricia LOUIS

L'Est Républicain

Les étudiants de santé préparent l'avenir

Dans le cadre de son Contrat local de santé, le Pays des Vosges saônoises organise chaque année son Educ'Tour. La 5^e édition, organisée en partenariat avec l'Association française pour le développement de l'éducation thérapeutique (Afdet), la Mutualité sociale agricole, l'Agence régionale de santé et le Pays Vesoul/Val de Saône, a accueilli 98 étudiants dans le domaine de la santé. « La moitié sur le secteur Vesoul/Val de Saône et l'autre moitié sur notre secteur » précise Charline Coutherut, chargée de mission santé au Pays des Vosges Saônoises.

Cette journée mettait un terme au séminaire interprofessionnel « Apprendre à travailler ensemble » organisé par l'Afdet et qui a réuni des étudiants de dernière année issus des filières de médecine générale, kiné, infirmier, maïeutique, orthophonie, assistant de service social et psychologie.

« Le principe est de pouvoir travailler sur un projet de santé interdisciplinaire en milieu rural avec la question "Comment travailleraient-ils ensemble ?" Parfois cela débouche sur de beaux projets ». À Luxeuil, la matinée a été consacrée à la présentation de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé), son rôle, ses missions et les actions mises



Les étudiants se sont retrouvés à l'espace du Sapeur.

en œuvre sur le territoire. Les étudiants ont échangé avec une infirmière Asalée (Action de santé libérale en équipe) sur ses missions et l'exercice avec les autres professionnels de santé. Les étudiants présents à Lure ont visité le Pôle de santé et rencontré les professionnels de santé avant de rencontrer la Mission locale qui a évoqué ses actions santé mises en œuvre à destination des jeunes.

Après le repas pris en commun à l'espace du Sapeur, les étudiants ont travaillé en groupe interdisciplinaire à l'élaboration d'un projet de santé médico-social sur la base du diagnostic de territoire, des échanges du matin et de situations complexes concrètes. Les étudiants présenteront le résultat de leurs travaux le lendemain matin à la faculté de Besançon.

BT

Les Affiches – 27 janvier 2023

La vie des abeilles expliquée aux écoliers

Les 19 CM2 d'Adeline Jeanfaivre et les CMI d'Élodie André ont découvert récemment la vie des abeilles, comme s'ils étaient au milieu des ruches, les piqûres en moins. Deux membres de l'association du Rucher école des 1000

étangs, Jacques Chipeaux, également formateur au sein de ce rucher école, et Richard Gorrieri, président de l'association, ont rencontré les écoliers.

« Le Pays des Vosges Saônoises (PVS) a acquis du matériel pédago-

gique apicole, ruches digitales, ruchettes, combinaisons et tout ce qui peut servir à dispenser des actions de sensibilisation auprès des scolaires et des formations réalisées par Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA), pour répondre à la problématique de la pollinisation », explique Jean-Philippe Gonant, chargé de mission Plan Climat Énergie Territorial au PVS. « Cela est dans le cadre des actions qui visent à aider à la préservation et au repeuplement des abeilles, mais également à soutenir les projets de rucher école, la création de mielleries collectives, ou bien encore de jardins et vergers partagés sur l'ensemble de son territoire » ajoute le technicien.



Richard Gorrieri en action. Photo ER

Rucher école : Gilles Bossy, tél. 06 08 15 84 29, e-mail à gillesbossy@wanadoo.fr

L'Est Républicain, 11 avril 2023

Saint-Germain • La vie des abeilles expliquée aux écoliers

Dans le cadre de la Semaine du goût, les enfants des cinq classes du primaire de Saint-Germain ont découvert la vie des abeilles, comme s'ils étaient au milieu des ruches, les piqûres en moins.

Une sensibilisation dans une salle du pôle par deux

membres de l'association du Rucher école des 1000 étangs, installé à Fresse: Jacques Chipeaux, formateur, et Richard Gorrieri président.

Le matériel pédagogique apicole utilisé a été acquis par le Pays des Vosges Saô-

noises (PVS) pour répondre à la problématique de la pollinisation, comme l'explique Jean-Philippe Gonant, chargé de mission Plan Climat Énergie Territorial au PVS: « Cette action entre dans un cadre plus large pour aider à la préservation et au repeuplement des abeilles, mais également à soutenir les projets de rucher école, la création de mielleries collectives, ou bien encore de jardins et vergers partagés sur l'ensemble du territoire du Pays ».

Les enfants ont fait le tour des différents métiers liés à ces insectes, de leur vie au quotidien et de tous les outils utilisés par l'apiculteur.

Contact: Rucher école, Gilles Bossy, Tél. 06 08 15 84 29, e-mail à gillesbossy@wanadoo.fr



Les enfants se sont montrés intéressés par la vie des abeilles.

L'Est Républicain 23 octobre 2023

Pays des Vosges saônoises

Quinze actions pour attirer les professionnels de santé

La situation sanitaire se tend sur le territoire du pays des Vosges saônoises : désertification médicale, manque d'attractivité, difficulté d'accès aux soins, etc. Un troisième contrat local de santé (CLS) a été signé ce jeudi 15 juin afin de répondre à ces problématiques de santé locales.

Lors de la signature du troisième contrat local de santé (CLS) pour le pays des Vosges saônoises, Gilles Lazar, conseiller régional, a rappelé un constat âpre mais juste : « Le pays des Vosges saônoises est un territoire rural composé de 144 communes et compte plus de 80 000 habitants. Il est caractérisé par un vieillissement de la population, supérieur à la moyenne, avec une surreprésentation des maladies chroniques. Le tout dans un contexte de démographie médicale déficitaire. »

Une stratégie commune

Face à lui, au conservatoire de la cité du meuble à Saint-Loup-sur-Semouse, différents partenaires se sont engagés à coopérer dans une



Les signataires (de gauche à droite) : Thierry Bordot, Isabelle Arnould, Gilles Lazar, Nicolas Weick, Marie-Agnès Cudrey-Vien, Claude Offroy, Martial Olivier-Koehret et Jean-Jacques Coiplet. Photo Lucas Brunner

stratégie commune. Le CLS a pour objectif de mieux répondre aux besoins de santé de la population du territoire. « Il y a eu des premiers échanges entre médecins et collectivités un peu brutaux », sourit Thierry Bordot, président du pays des Vosges saônoises et maire de Saint-Loup-sur-Semouse. « Mais nous avons trouvé des voies qui nous per-

mettent de nous rassembler et d'avancer. »

Pour cinq ans

Deux nouveaux partenaires ont signé le CLS ce jeudi 15 juin. Il s'agit des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du pays luron et de Luxeuil-Bains.

Le nouveau contrat local de

santé, établi pour cinq années, s'inscrit dans la continuité des deux précédents. Ce ne sont pas moins de 15 actions de terrain concrètes, comme « des offres d'hébergement pour les étudiants en santé » ou encore « la formation des acteurs de la petite enfance à la qualité sanitaire des espaces de vie » qui vont être déployées.

Trois des grands axes sont retenus : favoriser l'accès à la santé et renforcer l'attractivité, renforcer la prévention et améliorer les parcours de santé, ainsi que promouvoir et offrir un environnement favorable à la santé.

Renforcer l'attractivité

Parmi les nombreuses actions, une priorité est de mise pour l'accueil et l'accompagnement des futurs professionnels de santé. Certains malades renoncent aux soins faute d'obtenir un rendez-vous. Pour cause, les médecins sont en sous-effectif. Pire encore, les Vosges saônoises comptent à date 56 médecins généralistes, dont plus de la moitié a plus de 60 ans.

La docteure Claude Offroy, membre du CPTS du pays luron, ne cache pas « son envie de demain : créer le parcours de l'étudiant dans le territoire du CPTS. »

Pour ce faire, plusieurs actions devraient être effectives, notamment pour la recherche de stages, ou encore le suivi de l'installation de nouveaux professionnels de santé.

● Lucas Brunner

L'Est Républicain

Un nouveau contrat local de santé

Le Pays des Vosges saônoises, en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne - Franche-Comté et ses partenaires, s'est engagé à mettre en place un nouveau Contrat local de santé (CLS) d'ici 2027. Ce contrat vise principalement à améliorer l'accès aux soins, renforcer l'attrait de la région, mettre l'accent sur la prévention, améliorer les parcours des patients et promouvoir un environnement propice à la santé.

La signature du contrat local de santé pour la période 2023-2027 a eu lieu le jeudi

15 juin à Saint-Loup-sur-Semouse. M. Coiplet, directeur général de l'ARS, et M. Weick, directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), ont rendu visite à la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Luxeuil, où les professionnels de santé du territoire ont présenté leurs actions de coopération.

À l'issue de cette réunion, le directeur général de l'ARS a souligné l'importance du travail d'équipe et de la coopération entre les différents professionnels de santé. Il a salué les membres de la CPTS de Luxeuil et son

président, le Dr Martial Olivier-Koehret, en tant que pionniers dans leur territoire, soulignant que leur approche pluriprofessionnelle et les protocoles de coopération contribuent à assurer une qualité et une sécurité optimales pour les patients. Il a également souligné l'émergence de nouveaux métiers tels que les assistants médicaux et les infirmiers en pratique avancée, qui enrichissent les compétences disponibles dans la chaîne de soins.

Gabrielle Gilot

Les Affiches

Le recensement des friches lancé pour mieux les valoriser par la suite

Une friche, c'est quoi ? Les élus, la préfecture et l'agence d'urbanisme Besançon Franche-Comté (Audab) ont répondu à cette question lundi 26 juin. Objectif : les recenser pour améliorer le cadre de vie et engager une sobriété foncière grâce à « l'outil friche. »

« On a tous, dans nos communes, des friches urbaines, agricoles ou industrielles, délaissées. Encore faut-il trouver des porteurs de projet et des moyens financiers pour les reconverter ! » En quelques mots, Carmen Friquet, maire de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin et présidente du Pays Vesoul Val de Saône, résume ce qui est devenu un enjeu de territoire.

« Des dossiers complexes »

La maire répond en partie à cette problématique en lançant dès juillet la création d'une maison intergénéra-

tionnelle à la place de logements laissés vacants, au centre bourg. Coût de l'opération : 1,5 million d'euros dont 1,2 million est financé - en partie - par le « fonds friches ».

« Voilà dix ans que je travaille sur une friche industrielle de 11 000 m² à Saint-Loup-sur-Semouse... et le sujet n'est pas simple. Il faut des moyens financiers et obtenir l'accord du propriétaire. Avec la santé, c'est sans doute l'une des thématiques les plus compliquées », ajoute Thierry Bordot, maire et conseiller départemental de Saint-Loup-sur-Semouse.

Des moyens financiers seront alloués

Pour justement « faciliter » les communes à valoriser des verrous qui tâchent la belle carte postale, la préfecture de Haute-Saône, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme Besançon Franche-Comté (Audab) a lancé « l'outil friche. » Sa mission : recenser les sites industriels, agricoles

ou d'habitation, dans « 434 communes des Pays de Vesoul, Vosges saônoises et du pays graylois », précise Séverine Artero, directrice adjointe à la direction départementale des territoires (DDT). « Ce n'est pas qu'un recensement. L'objectif est d'aider les territoires à s'emparer du sujet. » Des moyens seront alloués. « Le fonds vert apportera un soutien financier. Cela va coûter plus cher de réhabiliter plutôt que de construire du neuf, c'est certain, mais l'heure est à la sobriété foncière. C'est une priorité », annonce Michel Vilbois, le Préfet. Il est question de « mutabilité » des espaces, ou comment laisser la nature reprendre son droit.

Dégradé depuis deux ans, sans usage, sans occupation

En m², la superficie des friches en Haute-Saône n'est pas encore connue. « Nous avons défini ce qu'était une friche, en Haute-Saône. Il s'agit de tout bâtiment ou ter-



La signature de la convention relative à la mise en œuvre de « l'outil friche » officialisée lundi 26 juin, en Préfecture de Haute-Saône. Photo Édouard Choulet

rain aménagé sans usage ou sans occupation depuis au moins deux ans, dégradé ou vétuste, qui nécessite des travaux pour un réemploi », précise la DDT. « Une définition qui n'est effectivement pas la même selon si vous êtes à Pays de Montbéliard Agglomération ou en Haute-Saône », convient Catherine Bar-

thelet, présidente de l'Audab. Les collectivités vont pouvoir s'emparer du sujet. Encore faudra-t-il lever certains freins, « comme l'avis de l'architecte des bâtiments de France », pointe un maire. De l'avis du préfet, patrimoine et « loi Climat », peuvent aller de pair.

● E.C.

L'Est Républicain, 27 juin 2023



Une aide pour les projets structurants

© 20 juillet 2023

À Lure, les représentants du Pôle d'équilibre territorial et rural, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont signé le contrat « Territoire en action ».

Une aide pour les projets structurants

À Lure, les représentants du Pôle d'équilibre territorial et rural, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont signé le contrat « Territoire en action ».

Concrètement, une enveloppe de 3,9 M€ est allouée par la Région pour soutenir des projets portés par des communes ou des intercommunalités dans le territoire des Vosges Saônoises. Plusieurs thématiques ont été retenues : adaptation au changement climatique, nouvelle offre de services à la population, développement des mobilités durables, accès à la santé.

« Sont éligibles des projets de rénovation de bâtiments aux normes haute performance énergétique, de rénovation de friches, des projets touristiques ou encore des projets sur la santé », indique Eric Houlley, vice-président de la Région chargé des ruralités.

Une aide pour les centralités rurales

Dans le même temps, a été signée la convention « Centralités rurales en Région » de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse qui peut prétendre à une aide de 500 000 €.

« La Région met le paquet sur les petits villages qui jouent le rôle de centralité. Ce sont des communes précieuses pour l'équilibre de notre territoire », souligne Eric Houlley.

La municipalité de Saint-Loup a élaboré sa stratégie autour de quatre axes : le développement d'une plateforme sociale et solidaire, une attractivité touristique renforcée, un habitat et des aménagements renouvelés, et une nouvelle médiation culturelle.

L'objectif phare de ce dispositif est de contribuer à la redynamisation des centres-bourgs.

QB

Les Affiches 21 juillet 2023

Champagney

Une formation premier secours en santé mentale pour les professionnels

Si on connaît les formations permettant d'apprendre les gestes de premier secours, on sait moins qu'il existe leur équivalent pour la santé mentale. Se former permet de venir en aide à des personnes en détresse, victimes par exemple d'une crise de panique. Des élus et des professionnels en relation avec le public du secteur ont ainsi pu être formés.

Vendredi 3 novembre, avait lieu en mairie de Champagney la deuxième journée de formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) destinée aux élus et aux professionnels en relation avec le public. Cette session de quatorze heures était assurée par James Vigo, formateur IN-FIPP, un organisme de formation dans le secteur de la santé, du social et de l'éducatif.

Une nouveauté

Organisé par le Pays des Vosges-Saônoises dans le cadre du Contrat local de santé 2023-2027 et financé par l'Agence régionale de santé, cet apprentissage est une nouveauté. Seize personnes – secrétaires de mairie, employées de la Mission locale,



Les stagiaires à cette formation sont des élus, des secrétaires de mairies, des gendarmes, des enseignants...

animateurs du périscolaire... - originaires de Champagney et de Lure étaient présentes ainsi que Thierry Bordot, maire de Saint-Loup-sur-Se mouise et président du Pays des Vosges saônoises.

Écouter et rassurer

La formation proposée a pour objectif d'outiller les élus et les professionnels

pouvant être confrontés dans leur quotidien aux problématiques de santé mentale. Elle permet l'acquisition des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale, de mieux appréhender les différents types de crises et de développer des compétences relationnelles. Il est important de savoir écouter sans porter de juge-

ment, de rassurer et de transmettre efficacement l'information.

Appeler le 15 en cas de crise

De nombreux thèmes ont été abordés : la dépression, les troubles anxieux, les attaques de panique. James Vigo a donné le contenu du plan d'action. En l'absence de cri-

Trois sortes de traumatismes

Il y a trois sortes de traumatismes : le traumatisme individuel généré par une agression ou un accident, le traumatisme régulier engendré par la maltraitance ou le harcèlement, le traumatisme de masse lié à des catastrophes comme les incendies, les tempêtes ou le terrorisme.

se, il faut être attentif au discours de la personne en détresse, la réconforter, l'encourager et, le cas échéant, se tourner vers des professionnels. Si la crise est effective, il faut faire le 15. Les signes de l'attaque de panique sont les mêmes que ceux de l'attaque cardiaque, ce qui accroît la difficulté de sa gestion.

« Ça bouscule, ce sont des sujets sensibles »

Les stagiaires ont apprécié cette formation et bien sûr beaucoup appris. « Ça bouscule, ce sont des sujets sensibles », avoue Sophie, une participante. Nul doute que les retombées positives seront nombreuses au quotidien.

Faucogney-et-la-Mer

Leader : un soutien au développement rural

Le nouveau programme européen Leader (2023-2027) signé entre le Pays des Vosges Saônoises et la région Bourgogne Franche-Comté va permettre de mettre en œuvre des actions ciblant la transition écologique et énergétique, améliorer l'attractivité du territoire, développer l'économie de proximité et les programmes culturels. Un soutien à hauteur de 2 240 725 € de crédits européens.

Le rendez-vous était donné à la salle culturelle à Faucogney-et-la-Mer. Thierry Bordot, président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des Vosges Saônoises, et Éric Houlley, vice-président à la Région Bourgogne Franche-Comté, en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités, des parcs naturels et des contrats de plan, ont signé, jeudi 9 novembre, la convention Leader (Liaison entre action de développement de l'économie rurale, programme européen). « Le but est de soutenir des petits projets dans les communes rurales. C'est l'esprit Leader et c'est ce qui fait

sa valeur », souligne Éric Houlley.

La 3^e génération pour le Pays des Vosges Saônoises. L'ancien programme a permis de financer bon nombre de projets, comme la création de voies vertes, la valorisation des produits locaux, la mise en place d'événements comme le Slow-up. « Ce type de convention apporte une manne financière importante pour développer et soutenir les projets », mentionne Laurent Seguin, maire et 1^{er} vice-président du Pays des Vosges Saônoises. Et d'évoquer l'un des bâtiments de sa commune : l'office du tourisme des 1000 étangs. « Il a été financé via l'un de ses programmes et ça nous a bien aidés. » Grâce à ce nouveau programme européen Leader (2023-2027), le Pays des Vosges Saônoises bénéficiera d'un soutien à hauteur de 2 240 725 € de crédits européens.

Transition écologique et énergétique

« Il est très tourné vers la transition écologique et énergétique. On l'a voulu ainsi, en cohérence avec la politique régionale », mentionne Éric



De gauche à droite : Éric Houlley, Thierry Bordot et Laurent Seguin. Photo Sandrine Lassus

Houlley. « J'ai souhaité qu'il y ait un volet sur l'économie sociale et solidaire. L'économie de proximité en milieu rurale, c'est une perspective qu'on doit développer », ajoute Thierry Bordot.

Le contrat Territoires en action (TEA) signé le 13 juillet

Au total, vingt-deux territoires ont été retenus, après analyse des candidatures. « Il y a

un vrai travail de préparation et de sélection », confie Éric Houlley.

Pour rappel, le 13 juillet dernier, le contrat Territoires en action (TEA) avec le pays des Vosges Saônoises a été signé pour la période 2022-2028. Un soutien régional à hauteur de 3,85 millions d'euros, pour accompagner les projets des collectivités allant du traitement d'espaces dégradés ou de friches, à la rénovation

énergétique de bâtiments publics, le développement de l'alimentation de proximité, les équipements publics nouveaux pour la petite enfance, tiers lieux, maisons de santé...

« En tout c'est presque 6 millions injectés sur le territoire », souligne Éric Houlley. « On ne peut qu'encourager nos collègues à s'engager dans des projets », conclut Thierry Bordot.

● Sandrine Lassus